



Olivier Bilong et son complice Serges Bella plaident non coupables pour les faits qui leur sont reprochés.

Poursuivis par le ministère public, ils sont accusés de détention, de consommation et de commercialisation de stupéfiants dans la ville de Yaoundé.

Selon leur avocat, ses clients doivent être déclarés non coupables pour les faits de commercialisation de stupéfiants. Interpellés dans la journée du 12 mai 2022 à Elig-Edzoa par le poste de police de Nlongkak, les deux accusés ont été mis en garde à vue. Lors de leur arrestation, ils étaient en possession de scellés de cannabis enrobés dans des papiers de ciment.

Conduits au poste de police; Olivier Bilong a dit lors de l'enquête préliminaire de ne pas connaître la provenance des scellés dans son sac et se rendait au marché pour faire des courses. Quant à son complice Serges Bella, il a reconnu les faits de consommation. Des aveux

qu'ils ont tous réitérés au cours de leur audition le 04 octobre dernier. Sans conseil, ils ont présenté leur défense. Le tribunal requiert la culpabilité des accusés. Mis en détention provisoire depuis le 28 mai 2022, les accusés connaîtront leur verdict le 01er novembre prochain.

Le Jour